

Mgr Laflamme propose secondé par M. McMillan :

“ Que l'article 33 du règlement du comité catholique soit remplacé par le suivant :
 “ Un brevet de capacité est accordé à tout candidat qui aura conservé la moitié de
 “ la somme totale des points affectés à son examen, pourvu que d'autres parts il ait
 “ conservé au moins cinq points sur les matières qui en ont dix, trois points sur les
 “ matières qui en ont huit et deux points sur les matières qui en ont six. ”

Sur proposition de Mgr Laflamme, il est résolu : “ Que le *nota bene* venant à la suite
 “ du programme d'examen dans les règlements de ce comité soit amendé en y ajoutant
 “ les mots qui suivent : “ ou, s'il n'y en a pas d'approuvés, par un manuel indiqué par
 “ le bureau d'examineurs. ”

Il est résolu sur proposition de l'hon. M. F. Langelier secondé par l'hon. G. Ouimet : “ Que M. Antoine Dessane soit chargé de continuer la confection de la liste
 “ des noms des instituteurs munis de brevets qu'il a commencée il y a quelques années
 “ et ce, jusqu'à la date de l'établissement du Bureau d'examineurs central. ”

L'hon. M. G. Ouimet donne avis : “ Qu'à la prochaine session, il demandera la sub-
 “ vention ordinaire pour l'école de Belœil. ”

La proposition relative à l'établissement d'une école normale à Trois-Pistoles n'est
 pas prise en considération.

Il est résolu : “ Que certains amendements proposés à la loi de l'instruction publique
 “ et aux règlements de ce comité par M. l'inspecteur Dubeau soient renvoyés à un sous-
 “ comité qui sera composé de Mgr Bégin, Mgr Blais, l'hon. M. Chapais, l'hon. M.
 “ Ouimet et M. Stenson. ”

Et le comité s'ajourne.

PAUL DE CAZES,
 Secrétaire.

Un écho de la France

Nous publions aujourd'hui les belles pages que M. le Marquis de Lévis a bien voulu écrire spécialement pour l'*Enseignement Primaire*. M. le marquis nous fait connaître intimement deux des membres les plus illustres de sa noble famille, Henri de Lévis et Christophe-François de Lévis, et nous reporte aux temps héroïques où le vaillant fondateur de Québec luttait victorieusement contre mille obstacles afin de fonder une France nouvelle sur les bords enchanteurs du Saint-Laurent.

Afin de démontrer l'esprit vraiment chrétien qui a présidé à l'établissement de notre pays et faire connaître le caractère de Henri de Lévis, nous allons citer quelques fragments de la *Commission* qu'il adressa à Champlain.

M. le marquis ne fait pas mention de cette commission. Nous croyons devoir en citer quelques extraits, car elle fait connaître Henri de Lévis tel qu'il était : un véritable apôtre de la foi catholique :

“ ŒUVRES DE CHAMPLAIN. ”—*Liv. II des voyages du Sieur de Champlain, chap. I.*

“ En ce même temps, mondit Seigneur de Ventadour, Viceroy en la Nouvelle France, me continua en l'honneur de la Lieutenance, que j'avois eüe de mondit seigneur de Montmorency, me promettant pour icelle année de demeurer proche de luy pour l'instruire des affaires dudit pais, et donner ordre à quelques miennes autres que j'avois à Paris.—Sensuit la Commission de Monseigneur le Duc de Ventadour, Pair de France, donnée à Monsieur de Champlain.